



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 92 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT les statistiques policières 2014 du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE 66 % des victimes d'infractions sexuelles sont âgées de moins de 18 ans et que de ce groupe, 80 % sont de jeunes filles;

CONSIDÉRANT QUE la fréquence des infractions sexuelles est plus élevée chez les jeunes filles âgées de 12 à 14 ans;

CONSIDÉRANT QUE 3 585 agressions sexuelles ont été commises, ce qui représente 67,1 % des infractions sexuelles;

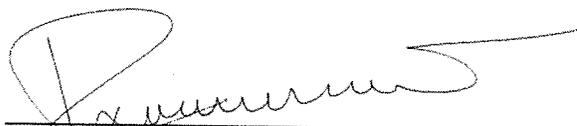
CONSIDÉRANT QUE le rapport de force physique est inégal entre hommes et femmes;

CONSIDÉRANT QUE la culture du viol est encore et toujours bien présente dans notre société;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que des cours d'autodéfense et de combat soient instaurés dans le cursus des cours obligatoires du réseau d'éducation du Québec, dès septembre 2017, pour toutes les jeunes filles du primaire et du secondaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

29 mai 2017
Date de signature de l'extrait